



Contrat Millet, lentilles vertes, huile de cameline

Contrat de partenariat

Entre :

La ferme de Saint Hubert
Représentées par : Annie Ong
Adresse : St Hubert 44270 MACHECOUL
Tel : 07 80 30 72 92
Mail : chouin.annie@neuf.fr
Ci-après dénommée « la productrice »
Et

Mme /M :
Adresse :
Tél : Portable :
Adresse électronique :
Ci-après dénommer « l'adhérent »

OBJET

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat de millet, de lentilles et d'huile de cameline issues de l'agriculture biologique, et permet de connaître la productrice partenaire.

La productrice

- s'engage à fournir le millet, les lentilles et l'huile de cameline lors des deux livraisons du 24 mars et du 15 septembre 2022, aux prix indiqués ci-dessous.

L'adhérent

-s'engage à venir ou à faire récupérer son millet, ses lentilles et l'huile de cameline **avec un contenant par type de produit** lors de la distribution et est informé que tout colis non retiré lors des distributions est perdu et ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- s'engage sur la commande indiquée ci-dessous,
- s'assure d'être à jour de sa cotisation à l'AMAP d'Aigrefeuille sur Maine (5€ /année civile)

produits	Pour info, 1 litre correspond environ à 800g	24/03/2022 Quantité	15/09/2022 Quantité	total	Montant du contrat
Millet entier	1 litre millet entier		x 4,24€	
Millet concassé	1 litre		x 4.24€	
Lentilles	1 litre		x 4,24 €	
Huile cameline 1ere pression à froid	0.25 litre	pas disponible sur cette date	x 4.50 €	

Règlement par chèque à l'ordre de « GAEC SAINT-HUBERT »

Référentes :
Dominique DUVAL dominique.duval@cegetel.net 07 82 08 96 78
Sylvie DECLA : sylviedecla@free.fr 06 09 03 69 40

Fait à Aigrefeuille sur Maine le/...../ 2022

La productrice

L'adhérent

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui me concernent. Je peux, à tout moment, exercer ce droit. Pour cela je peux écrire à : amap-aigrefeuille@laposte.net